



## garde alternée et vacances

Par **alexiah**, le **27/02/2011** à **14:54**

Bonjour,

divorcés depuis avril 2010, nous avons la garde alternée des enfants du vendredi soir au vendredi soir.

Pour les vacances, chacun une semaine.

D'habitude, nous nous mettions d'accord pour être souple pour nous rendre les enfants le week-end entre les deux semaines de vacances (ex vacances de février), mais là mon ex époux vient de me dire qu'il ne me ramènerait les enfants que le dimanche 17 avril à 15h20. Ce qui m'empêche de partir avec eux là où je le voulais.

Il ne m'a pas demandé mon avis.

Que puis-je faire? J'avais prévu de partir avec mes enfants à l'étranger ce dimanche là.

Merci d'avance.

Par **Domil**, le **27/02/2011** à **15:37**

Que dit le jugement ?

Par **alexiah**, le **27/02/2011** à **15:41**

"pendant la période des petites et grandes vacances scolaires, l'alternance s'exercera par moitié, la première moitié des années impaires à la mère et la seconde moitié au père".

mais actuellement on s'arrangeait bien entre nous, donc cette année, on a fait l'inverse, année impaire mais c'est moi la maman qui avait la deuxième semaine de vacances...

Par **Domil**, le **27/02/2011** à **15:58**

Vous dites au père que vous n'êtes pas d'accord, que soit il respecte votre arrangement et vous ramène les enfants le jour dit, soit vous le contraindrez à respecter le jugement, par une plainte s'il le faut.

Par **alexiah**, le **27/02/2011** à **21:29**

merci. Mais comment faire une plainte? il faut retrouver un avocat?

Par **Domil**, le **27/02/2011** à **22:00**

La plainte serait pour non présentation d'enfant (donc au commissariat, c'est du pénal), s'il ne vous amène ou selon les termes du jugement, qu'il ne vous les remette pas lorsque vous allez les chercher, à la date et l'heure prévues par le jugement